

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Le 27 Février 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 21 Février 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, BERNARD, LE BREDONCHEL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

## **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme MESSYASZ	Adjointe	qui a donné procuration à	Mme HUE Adjointe
M. CROMER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
Mme DALCIN	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme SANS	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM SEGUIN, BAHLOUL, ROHEL et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

**RAPPORTEUR** : Jean-Claude LAPARLIERE

**451 OBJET** : Affectation du résultat 2024 – COMMUNE

Le compte administratif 2024 du budget principal COMMUNE fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2023 :	1 057 134,85
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	454 869,58
Excédent cumulé	1 512 004,43
Excédent d'investissement antérieur reporté 2023 :	32 656,67
Déficit d'investissement de l'exercice :	-624 497,33
Déficit cumulé	-591 840,66
Restes à réaliser, dépenses :	-221 749,50
Restes à réaliser, recettes	19 000,00
Total restes à réaliser	-202 749,50
<b>soit un besoin de financement de</b>	<b>794 590,16 €</b>

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ De reporter la somme de 591 840,66 € à l'article D 001, déficit antérieur reporté, section d'investissement dépenses,
- ☞ D'affecter la somme de 794 590,16 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé recettes d'investissement,
- ☞ De reporter la somme de 717 414,27 € à l'article R002, excédent de fonctionnement reporté, recettes de fonctionnement.

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20250227-451-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 28/02/2025



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD